

COMMUNE DE STRUTH

Nombre de membres
en exercice: 9

Présents : 8

Votants: 8

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2014

Sont présents:

Jean-Claude BERRON
Claudy REUTENAUER
Jean-Pierre HAEHNEL
Christophe SCHMÖLZLIN
Jean-Luc LEIBUNDGUTH
Tania EBERHART
Sylvie LEHR
Sonia STAGNI

*L'an deux mille quatorze et le vingt quatre février l'assemblée régulièrement
convoquée le 24 février 2014, s'est réunie sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude BERRON (Maire).*

Secrétaire de séance: Jean-Pierre HAEHNEL

Excusé:

Benôit GOETZ

Absents:

Ordre du Jour:

1. Approbation du Procès-verbal du 20 janvier 2014
2. Comptes administratifs :
 - Service Général
 - Service Assainissement
 - Lotissement « Les Prés »
3. Affectation des Résultats de 2013
4. Approbation des comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal
5. Rénovation logement communal: Avenant travaux
6. Divers

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rajouter le point 5 à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-verbal du 20 janvier 2014 DE 2014 0201

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, aux fins d'approbations, le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2014.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance précitée.

2. Comptes administratifs : DE 2014 0202

– **Service Général**

Se référant au Code des Communes et notamment aux articles L.121-27, L.241-2, R.241-14 et R.241-15, Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013, puis il quitte la séance.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claudy REUTENAUER, Adjoint, adopte, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2013, clôturé ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	117.281,62 €	122.528,85 €
Recettes	<u>427.760,55 €</u>	<u>165.322,55 €</u>
Excédent	310.478,93 €	42.793,70 €

Résultat global	Excédent de clôture :	353.272,63 €

= **Service Assainissement**

Se référant au Code des Communes et notamment aux articles L.121-27, L.241-2, R.241-14 et R.241-15, Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget du Service de l'Assainissement de l'exercice 2013, puis il quitte la séance

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claudy REUTENAUER, Adjoint, adopte, à l'unanimité, le compte administratif du Service de l'Assainissement de l'exercice 2013, clôturé ainsi qu'il suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	19.005,78 €	3.348,11 €
Recettes	<u>125.176,84 €</u>	<u>10.574,85 €</u>
Excédent	106.171,06 €	7.226,74 €

Résultat global	Excédent de clôture :	113.397,80 €

= **Lotissement « Les Prés »**

Se référant au Code des Communes et notamment aux articles L.121-27, L.241-2, R.241-14 et R.241-15, Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget du Lotissement « Les Prés » de l'exercice 2013, puis il quitte la séance

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claudy REUTENAUER, Adjoint, adopte, à l'unanimité, le compte administratif du Lotissement « Les Prés » de l'exercice 2013, clôturé ainsi qu'il suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	95.986,74 €	60.496,00 €
Recettes	<u>46.196,56 €</u>	<u>33.058,48 €</u>
Déficit	49.790,18 €	27.437,52 €

Résultat global	Déficit de clôture :	77.227,70 €

3. Affectation des résultats de 2013. DE 2014 0203

= Service Général

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de ce même exercice ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 310.478,93 €;

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit :

- une somme de 157.206,30 € en réserves au c/1068
- un montant de 153.272,63 € en report à nouveau créateur c/002 du Budget Primitif 2014.

= Service Assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service de l'Assainissement de l'exercice 2013 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de ce même exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 106.171,06 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit :

- un montant de 106.171,06 € en report à nouveau créateur c/002 du Budget Primitif 2014.

= Lotissement « Les Prés »

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Lotissement « Les prés » de l'exercice 2013 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de ce même exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 49.790,18 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- un montant de 49.790,18 € en report à nouveau débiteur c/001 du Budget Primitif 2014.

4. Approbation des comptes de gestion dressés par le Receveur DE 2014 0204

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les comptes de gestion de l'exercice 2013 du Budget principal, du Service de l'Assainissement ainsi que du Lotissement « Les Prés », établis par Monsieur WEISS receveur municipal sont conformes aux comptes administratifs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, les comptes de gestion du Budget principal, du Service de l'Assainissement et du Lotissement « Les Prés », établis pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

5. Rénovation logement communal: Avenant travaux DE 2014 0205

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires suite à des imprévus concernant certains marchés pour la rénovation des logements communaux,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les devis présentés par les entreprises titulaires des marchés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de faire effectuer les travaux en question,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant au marché, ainsi que toutes autres pièces y afférents, savoir :

Lot n° 4 PLATRERIE :

Entreprise titulaire du marché :	GAUPP - Asswiller
Montant du marché initial :	19.342,50 € H.T.
Montant de l'avenant n° 1 :	1.791,65 € H.T.
Montant marché + avenant :	21.134,15 € H.T.

6. Divers DE 2014 0206

Madame Sonia STAGNI présente au Conseil Municipal une ébauche de l'organigramme pour la création d'un site internet de la commune.